

**Ville d'Isbergues***5A Place Emile Basly**CS 70029**62330 ISBERGUES**Tél. : 03.21.61.30.80***D 2025-010****RÉPUBLIQUE FRANÇAISE****LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ****DÉCISION DU MAIRE****portant sur**

**la demande de fonds de concours
dans le cadre du renouvellement de la collection 2025
de la médiathèque d'Isbergues**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code des Communes et le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 20.01.06 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 relative à la délégation de pouvoirs au Maire consentie en application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il est possible de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane dans le cadre du renouvellement de la collection documentaire de la médiathèque d'Isbergues,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commune sollicite le fonds de concours susmentionnée auprès de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane dans le cadre du renouvellement de la collection documentaire de la médiathèque d'Isbergues.

PLAN DE FINANCEMENT DU RENOUVELLEMENT DE LA COLLECTION 2025

Dépenses	Montant HT en €	Ressources	Montant en €	%
Achat de documents (livres imprimés, CD, DVD, presse)	30 229,00€	CABBALR	15 114,5 €	50 %
		Fonds propres	15 114,5 €	50%
TOTAL	30 229,00€	TOTAL	30 229,00€	100 %

Article 2 : La décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine réunion.



Ville d'Isbergues

5A Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

D 2025-010

Article 3 : La présente décision sera affichée électroniquement, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **20 OCT. 2025**

Le Maire,



David THELLIER

Publié le **20 OCT. 2025**